

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 1^{er} avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le premier du mois d'avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Boussais, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 26 mars 2025

19 présents + 3 pouvoirs (22 votes sur 28) :
Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Maryse CHARRIER, Dominique GUILBOT, Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Frédéric PARTHENAY, Jacky JOZEAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Dominique BARREAU

3 pouvoirs :

- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Dominique GUILBOT,
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT

Absents/Excusés : Sylvie NOBLET-HORTET, Mattieu MANCEAU, Huguette ROUSSEAU, Lucette ROCHER, Maryse BARIGAULT, Sébastien FAURE, Alain JEZEQUEL, Mathias DIXNEUF, Olivier FOUILLET et Lucette ROCHER.

Gérard CHABAUTY a été élu secrétaire de séance

=====

**EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES
Financement filet pare-ballons**

Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, sous la Présidence de Pascal BIRONNEAU, 1er Vice-président, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▶ D'approuver le financement par la commune d'Airvault du filet pare-ballons qui séparera la piscine du terrain de foot stabilisé, à hauteur de 50% du montant HT (soit 3 587,50 €).

- D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré, à Airvault, le 2 avril 2025
Et ont signé le 1^{er} Vice-Président et le secrétaire

Le secrétaire de séance,
Gérard CHABAUTY

Le 1^{er} Vice-Président,
Pascal BIRONNEAU

AR-Préfecture
M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de l'acte adressé au Tribunal Administratif de Poitiers par courrier électronique adressé au Tribunal Administratif de Poitiers
www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de :
Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-04-2025

Publication le : 04-04-2025

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48